



S'inscrire à la newsletter

ZOOM

Une idée ? Un projet ? L'accélérateur de projet de l'ARS peut vous aider à les réaliser



Depuis mars, l'Agence Régionale de Santé recueille les projets ou les simples idées d'acteurs de la santé. Elle aide les porteurs à les structurer et à les mener à bien, alors que le secteur de la santé fait face, plus que d'autres, à une part élevée de projets qui n'aboutissent pas, ou alors avec d'importants surcoûts, des retards ou un périmètre moins ambitieux qu'au départ.

C'est parfois juste d'un mail d'une phrase, avec une idée lancée comme ça. D'autres fois, d'un dossier complet avec évaluation de l'impact, plan de financement... Depuis le lancement de l'accélérateur de projets de l'Agence Régionale de Santé, en mars, Estelle Richard, chargée de l'appui aux projets des acteurs de santé, a reçu une vingtaine de projets. De l'idée lancée en l'air



au projet déjà bien structuré. L'objectif de cet accélérateur de projets : permettre aux acteurs de santé de les mener à bien.

Le chemin menant à la mise en œuvre de son projet dissimule maintes chausse-trappes : surcoûts, délais rallongés, périmètre réduit... Une étude de 2015 révélait que les projets en santé sont plus sujet à l'échec :

- 23 % des projets sont abandonnés en cours d'exécution ;
- Près de la moitié des projets coûtent, en moyenne, 145 % de plus que les estimations de départ ;
- Plus de la moitié des projets dépassent en moyenne de 163 % les estimations de planning de départ ;
- Seulement 67 % des fonctionnalités sont réalisées.

« A ces spécificités, les difficultés auxquelles sont confrontés les projets peuvent être majorées dans un système de santé que l'on pourrait qualifier de volatile, incertain, complexe et ambigu dans le contexte post-Covid », ajoute Estelle Richard. L'accélérateur de projets de l'ARS a pour objectif de réduire ce risque d'échec.

Pour cela, l'ARS va aider les porteurs à faire mûrir leur projet, va les aider à gagner du temps, à étoffer leur réseau, à impliquer les acteurs concernés. En revanche, l'accélérateur n'est pas un financeur. Mais il pourra aider le porteur à trouver les ressources financières nécessaires.

Que l'acteur de santé ait déposé son projet sur la plateforme créée par l'ARS (**Accélérateur de projet des acteurs de santé en Guyane · demarches-simplifiees.fr**) ou qu'il ait simplement soumis une idée par mail (**estelle.richard@ars.sante.fr**), l'accompagnement commence toujours par un entretien exploratoire. L'objectif : cibler l'impact du projet pour le territoire, vérifier qu'il est cohérent avec le **Projet Régional de Santé (PRS)**, avec ce qui existe déjà en Guyane, évaluer quelle plus-value il apporte, s'assurer qu'il est réalisable. « Cet entretien permet d'affiner le niveau d'avancement du projet et l'aide dont a besoin le porteur de ce projet », constate Estelle Richard, après une trentaine d'entretiens exploratoires. Ces discussions peuvent amener à envisager un financement au titre de l'article 51 de la loi de financement de la Sécurité sociale de 2018, un dispositif permettant d'expérimenter de nouvelles organisations en santé reposant sur des modes de financements inédits.

Quels projets ? Quels porteurs ?

Sur les vingt premiers projets soumis à l'accélérateur de l'ARS, les professionnels de santé et les associations représentent la majorité des porteurs. On retrouve un professionnel libéral, deux établissements de santé, un agent de l'ARS ou encore une entreprise commerciale, preuve de leur diversité. La moitié était au stade de projet et autant seulement une idée. Un seul a été classé sans suite. Parmi ces projets figuraient la création d'une pirogue sanitaire ou la remise en place de la chirurgie bariatrique au sein du groupement hospitalier de territoire (GHT), qui sera effective dans les prochains mois (**lire la Lettre pro du 8 novembre**). D'autres projets concernent la télémédecine, l'accueil des familles et l'hôtellerie hospitalière, une maison partagée pour les personnes âgées, la mise en place d'activités de soin n'existant pas sur le territoire ou nécessitant d'être développées.

Comment déposer son projet ?

Vous pouvez déposer votre projet sur la **plateforme en ligne Démarches simplifiées**. Il vous faudra une dizaine de minutes pour remplir le dossier. Il vous sera notamment demandé votre numéro Finess ou Siret si vous êtes un établissement de santé, ou votre numéro RPPS si vous

êtes un professionnel de santé, la thématique de votre projet, sa description, une étude d'opportunité (un modèle est fourni sur la plateforme), la nature de l'aide dont vous avez besoin...

EN BREF

◆ Veille et sécurité sanitaire : signature entre l'ARS Guyane et la surintendance de l'Amapa



Renforcer la coopération en matière de veille et de sécurité sanitaire de part et d'autre de l'Oyapock. Tel est l'objectif de l'accord signé hier, à Oiapoque, par Clara de Bort, directrice générale de l'ARS Guyane, et Margaret Gomes, surintendante de SVS de l'Etat d' Amapa, en présence de son prédécesseur et désormais député fédéral Dorinaldo Malafaia. Cet accord fait suite à la rencontre qui s'était déroulée début mai à Rio de Janeiro. Cette coopération se concrétise d'ores et déjà par les réunions mensuelles d'échange d'informations entre l'ARS, Santé Publique France et la SVS sur les épidémies, les alertes sanitaires, les maladies infectieuses... Un exercice commun de gestion d'un événement sanitaire transfrontalier est envisagé pour l'année prochaine. Cet accord prévoit également de structurer et financer la gouvernance de ces travaux.

◆ Dispositif Asalée : présentation de l'association aux professionnels libéraux mardi soir



Dans la **Lettre pro du 21 octobre**, nous vous avons présenté le dispositif Asalée. Des infirmiers, salariés par l'association Asalée, interviennent dans les cabinets de ville auprès des patients atteints de pathologies chroniques. Si l'éducation thérapeutique du patient est au cœur de son activité, l'infirmier

Asalée peut aussi prescrire et réaliser des examens. Une présentation du dispositif est organisée par l'ARS et la CPTS centre littoral, mardi 20 décembre, de 19 heures à 20h30. Pierrette Meury, responsable Asalée pour les Antilles, et Soraya Horri, infirmière Asalée à Saint-Laurent du Maroni, répondront aux questions du Dr Stéphanie Dranebois, secrétaire générale adjointe de la CPTS et médecin généraliste sur la ZAC de Soula, à Macouria.

La réunion se déroulera en présentiel dans les locaux de l'ARS à Saint-Laurent du Maroni (21, avenue de la Marne), en distanciel via ce lien Zoom <https://us06web.zoom.us/j/83159206165?pwd=WmNRZ3N1MXBiV1FRU09ubS83NzIQUT09> ou par téléphone : +33 1 70 37 22 46 ou +33 1 70 37 97 29. ID de réunion : ID de réunion : 831 5920 6165
Code secret : 561020.

♦ La cybersécurité au cœur de la e-santé en 2023



« La question n'est pas de savoir si nous serons attaqués, mais quand nous le serons ! La cybersécurité est un enjeu majeur. » C'est en ces termes que Clara de Bort, directrice générale de l'ARS, a lancé le comité stratégique auquel ont participé de nombreux professionnels du numérique en santé et des représentants des professionnels, mardi. La cyberattaque dont a été victime l'hôpital de Versailles (Yvelines) en début de mois a rappelé l'urgence de s'y préparer. En 2022, l'Etat a pris

en charge la mise à jour des logiciels métiers des médecins libéraux, des pharmacies d'officine, des radiologues de ville et des laboratoires de biologie médicale. L'an prochain, cet effort financier sera poursuivi avec les autres professionnels médicaux et paramédicaux. Un accompagnement financier a également été apporté aux établissements de santé ainsi qu'aux établissements et services médico-sociaux.

Ce comité stratégique a également permis de faire le point sur le Ségur numérique. Celui-ci vise à décloisonner et sécuriser l'information en santé, ainsi que fluidifier les parcours avec des outils tels le dossier médical partagé, l'identifiant national de santé ou la messagerie sécurisée de santé. En début de semaine, 108 médecins libéraux, sur les 169 du territoire, avaient transmis leur bon de commande de la mise à jour Ségur de leur logiciel. Onze avaient commencé à alimenter le dossier médical partagé (DMP), deux avaient réalisé un audit de cybersécurité et aucun ne s'était connecté au télé-service Insi (identifiant national de santé intégré). Plusieurs d'entre eux redoutaient d'être bloqués parce qu'ils utilisent « Docteur », le logiciel guyanais conçu à l'époque par le Dr Bouix. Comme le faisait savoir le Dr Christian Rohrbacher, président de la CPTS centre littoral, dans la **Lettre pro du 18 novembre**, une solution a été trouvée avec l'éditeur CompuGroup pour transférer l'historique des données vers HelloDoc.

L'ensemble des 51 pharmacies ont commandé la mise à jour de leur logiciel Ségur, dont six ont réalisé un audit de cybersécurité et neuf se sont connectées au télé-service Insi. La messagerie sécurisée de santé est l'outil le plus utilisé, avec 48 % d'utilisateurs. Pour vous aider à vous former, le ministère de la Santé et de la Prévention vient de lancer un sondage auprès des professionnels de santé sur leurs besoins de formation continue au numérique. Vous êtes invités à y répondre (lire ci-dessous, dans la rubrique « Utile pour votre exercice »).

En 2023, les priorités seront de :

- Renforcer de cybersécurité avec la mise en place d'exercice et la mise en place d'un centre de ressources cybersécurité par le GCS Guyasis. Les établissements de santé seront encouragés à réaliser deux exercices cyber par an.
- Maximiser le déploiement des solutions Ségur en s'assurant qu'une fois le logiciel installé, il soit utilisé.
- Décloisonner les parcours ville-hôpital avec notamment l'utilisation de Mon Espace santé.
- S'assurer de la cohérence entre les services numériques régionaux et nationaux.

♦ Appel à projet « Prévention et promotion de la santé » jusqu'au 31 janvier



L'Agence Régionale de Santé lance son appel à projet « Prévention et promotion de la santé » dont le cahier des charges est précisé dans le Guide du promoteur 2020-2023. Cet appel à projet vise à conforter des actions opportunes en cours, mais aussi, et surtout, à susciter des actions nouvelles voire innovantes en 2023. Il peut être retrouvé avec toutes les précisions et les documents nécessaires au dépôt des projets, sur le **site internet de l'ARS Guyane**.

Les actions que proposées doivent :

- Concourir à l'amélioration de la santé des populations en ciblant les priorités exposées dans le présent cahier des charges ;

- Viser des modifications de comportements en prévenant ou en incitant à l'adoption d'attitudes favorables à la santé, et/ou en agissant pour créer un environnement propice à la santé ;
- Contribuer à améliorer les indicateurs de santé ;
- S'inscrire dans une démarche de promotion de la santé telle que définie dans la Charte d'Ottawa.

Les projets doivent être déposés avant le 31 janvier via la plateforme Ma Démarche santé.

<https://ma-demarche-sante.fr> En cas de difficulté de dépôt sur la plateforme, les porteurs de projet des communes de l'intérieur et/ou isolées peuvent adresser leur demande de subvention à l'Agence régionale de santé de Guyane en transmettant le dossier Cerfa n°12156*05 et le projet détaillé à l'adresse suivante :

A l'attention de Mme la Directrice Générale
de l'Agence Régionale de santé de Guyane
66, avenue des Flamboyants – CS 40696
97336 – Cayenne cedex

Ou via l'adresse du service. ars-guyane-prevention@ars.sante.fr

Pour tout renouvellement de demandes de subvention, un bilan (annexe 1 de la convention + bilan financier provisoire) devra être obligatoirement transmis.

Enfin, dans le cadre d'une convention partenariale entre le rectorat et l'ARS, les projets intégralement destinés en milieu scolaire doivent tous être saisis sur la plateforme Ma Démarche santé dans le cadre de l'appel à projet spécifique « prévention et promotion de la santé en milieu scolaire ». Cet appel à projets est diffusé en même temps que l'appel à projets Prévention et promotion de la santé.

◆ Conseil National de la Refondation : un espace de contribution sur le site de l'ARS



Le volet santé du Conseil national de la refondation (CNR) a été lancé par le ministre de la Santé et de la Prévention. Il se décline en région (**voir le site internet de l'ARS**) - en parallèle des consultations citoyennes numériques - avec pour objectif de faire émerger du terrain des solutions concrètes pour améliorer le système de santé. L'objectif est de recueillir des propositions pour améliorer notre système de santé et formuler des pistes d'actions concrètes pour

construire ensemble des solutions nouvelles. Suite à ces rencontres, les idées et suggestions d'évolutions qui auront été discutées seront portées à la connaissance du ministère.

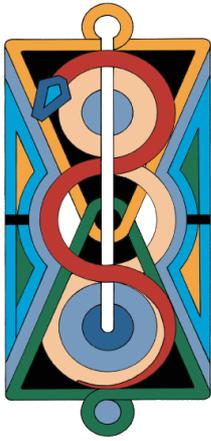
Quatre grands défis pour co-construire un nouveau système de santé :

- Donner accès à un médecin traitant ou une équipe traitante à tous, en particulier aux plus fragiles ;
- Avoir une réponse d'urgence partout, accessible et de qualité ;
- Mobiliser les leviers locaux d'attractivité pour les métiers de la santé
- Faire entrer la prévention dans le quotidien de tous les Français en organisant des temps de prévention à tous les âges et dans tous les lieux de vie.

Tout un chacun peut apporter sa contribution en cliquant sur le lien suivant (accessible sur PC et smartphone).

[CNR Apportez votre contribution pour la Guyane](#)

◆ Nos soignants ont du talent : appel à soumission pour les JDS 2023



De 2017 à 2021, les Journées des travaux scientifiques ont permis à de jeunes médecins de Guyane de valoriser leurs travaux dans le cadre de leurs thèses, mémoires et diplômes divers. Depuis 2021, l'ensemble des soignants de Guyane peut présenter ses travaux. Ces journées permettent de réunir de nombreux acteurs : les trois centres hospitaliers de Guyane, les structures de recherche, l'Université de Guyane, l'Université des Antilles, les soignants libéraux, les associations locales, les autorités de santé, ainsi que les professionnels de santé autour de travaux portant sur divers problèmes de santé de Guyane.

Les sixièmes Journées des soignants se dérouleront les 25 et 26 mai. Le comité d'organisation invite tous les professionnels du secteur de la santé à soumettre leurs travaux de recherche. Cette année encore, ils comptent sur les infirmiers, techniciens de laboratoire, pharmaciens et sages-femmes afin de faire découvrir l'étendue de leur domaine de recherche.

Les conditions pour soumettre ses travaux :

- Le travail scientifique (thèses, mémoires de DES, de DESC, de capacité, de DU, DESU ou DIU, de master, de diplôme d'Etat (IDE), de fin d'études (sages-femmes)) doit avoir été réalisé par un étudiant ou professionnel (travaux hors cadre universitaire acceptés) ayant passé au moins quelques mois en Guyane. Du côté des jeunes médecins, sont invités à présenter leurs travaux aussi bien les (ex-) internes des Antilles-Guyane que les inter-CHU ayant effectué un travail au cours de leur stage en Guyane.
- Le travail doit avoir été soutenu entre 2017 et 2022
- Toutes les thématiques sont acceptées : clinique, biologique, épidémiologique, promotion de la santé, sociologique, anthropologique etc, mais doivent concerner la Guyane
- Plusieurs travaux peuvent être soumis par une même personne.

Les personnes souhaitant participer doivent transmettre leur résumé (abstract) d'ici au 12 février, à jdi.guyane@gmail.com. Il est possible de demander le guide de soumission des travaux à cette même adresse. Les personnes n'ayant pas l'habitude de rédiger un résumé peuvent bénéficier d'un accompagnement par les organisateurs. Lors des Journées des soignants, les présentations orales dureront 25 minutes : 10 à 15 minutes de présentation suivies d'une discussion avec l'assemblée.

◆ Dengue : une situation calme mais de nouveaux cas apparaissent



« Depuis le début de l'année, la situation épidémiologique de la dengue est calme sur l'ensemble du territoire », souligne Santé publique France, dans un point épidémiologique diffusé aujourd'hui. Depuis le début de l'année, on recense entre 0 et 85 cas cliniquement évocateurs estimés chaque semaine ; en moyenne onze par semaine au cours du dernier mois. Depuis le début de

l'année, aucun patient n'a été hospitalisé et aucun décès n'a été répertorié en lien avec la dengue. Deux cas ont été confirmés biologiquement : un cas de DENV-2 importé en octobre, et un cas de DENV-3 autochtone en novembre. Une investigation épidémiologique a été menée à Kourou, autour de ce dernier cas.

◆ Jean-François Carenco inaugure la nouvelle plateforme alimentaire de la Croix-Rouge française

Samedi dernier, le ministre délégué aux Outre-mer Jean-François Carenco a profité de sa visite en Guyane pour inaugurer les nouveaux locaux de la plateforme alimentaire de la Croix-Rouge française. Cet entrepôt permet le stockage de 500 tonnes de denrées. « En 2022, la Croix-Rouge française en Guyane, avec l'aide de ses partenaires, a distribué 305 tonnes de denrées alimentaires, a rappelé Jérôme Domec, directeur territorial de la Croix-Rouge. Cela représente plus de 600 000 repas livrés, dans 26 zones du territoire. 36 400 produits d'hygiène et 4 600



boîtes de laits infantiles ont également pu bénéficier aux ménages guyanais les plus vulnérables. Avec cette nouvelle plateforme, nous pourrons encore mieux répondre aux besoins de la population en termes d'aide alimentaire.
»

♦ Mon Espace santé : l'École de gestion et de commerce va aider à sa promotion



Dans la poursuite de la campagne de communication autour de Mon Espace santé, espace numérique de stockage des données de santé pour tous les usagers en France, l'ARS Guyane a pu s'appuyer sur des étudiants de 2e année du cycle Bachelor proposé par l'EGC Guyane (école portée la CCI Guyane). Tout l'après-midi du 30 novembre, ces étudiants formés au marketing ont apporté leurs connaissances et leurs visions pour imaginer des dispositifs de communication numérique et physique à destination des usagers et des professionnels de santé. En complément des actions classiques (affichage public, salons), une stratégie a été imaginée pour tenir compte des spécificités de la Guyane : slogans en créole, appui sur des influenceurs locaux présents sur les réseaux sociaux, partenariat/parrainage d'un événement sportif majeur. Toutes ces propositions vont venir alimenter la campagne de communication locale pour 2023, lancée en parallèle de la campagne nationale.

♦ Des lycéens de Melkior-Garré en visite à l'Ehpad Edmard-Lama



Hier après-midi, des élèves du lycée Melkior-Garré de Cayenne ont rendu visite aux résidents de l'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) de l'hôpital de Cayenne.

Ils ont pu discuter avec les gangans pendant deux heures et leur ont offert des cartes de vœux pour la fin d'année. Cette manifestation était organisée par la maison des lycéens et le conseil de vie lycéenne de l'établissement.

♦ Le CHC devient membre à part entière du Girci Soho



Dans la Lettre pro du 23 août, nous vous avons diffusé deux premiers appels à projets de recherche du Girci Soho, que l'hôpital de Cayenne venait d'intégrer. Depuis le 9 novembre et un vote à l'unanimité des membres de ce groupement de coopération sanitaire, le Centre Hospitalier de Cayenne est intégré en qualité de treizième membre et quatrième établissement ultramarin, avec les mêmes droits que les douze membres fondateurs.

« Cette intégration est un atout majeur pour notre territoire, se réjouit le CHC. Il permet à l'ensemble des établissements et des professionnels de santé de bénéficier du soutien et de l'accompagnement du Girci Soho avec la mise à disposition de moyens humains, l'accès à des compétences spécialisées mutualisées, des formations, un méta-système d'assurance qualité, des appels à projets internes, et un ensemble de services du type « boîte à outils » pour les structures support à la recherche. Le Girci Soho, grâce à une gouvernance intégrant un administrateur ultramarin et des activités de lobbying en faveur de la recherche ultramarine, permet de rendre visibles les établissements ultramarins et leurs activités de recherche dans un environnement d'excellence très compétitif. »

◆ Les majorations exceptionnelles prolongées jusqu'à fin mars

Deux arrêtés, publiés mardi au Journal officiel, prolongent jusqu'à fin mars 2023 les majorations exceptionnelles de nuit dans la fonction publique hospitalière et la majoration des gardes. Ces textes s'appliquent dans le secteur public. Le **premier arrêté** porte majoration exceptionnelle des taux des indemnités horaires pour travail normal de nuit et de la majoration pour travail intensif dans la fonction publique hospitalière ; le **second arrêté** porte majorations exceptionnelles de l'indemnisation des gardes des personnels médicaux, odontologistes et pharmaceutiques, des personnels enseignants et hospitaliers et des étudiants de troisième cycle des études de médecine, pharmacie et odontologie exerçant en établissements publics de santé.

Le nez dans le PRS



Le Projet régional de santé (PRS) constitue la feuille de route en matière d'accès aux soins et de parcours de soins, en Guyane, jusqu'en 2028. Elaboré en 2018, il a été profondément modifié du fait de la crise Covid, de la création du GHT, du développement du numérique en santé et, désormais, du projet de CHU de Guyane. Une version révisée a été publiée en 2022. Parce qu'il liste les projets de développement majeurs pour la santé en Guyane, parce

qu'il précise, pour certaines spécialités, les autorisations qui pourront être accordées, nous vous proposons, filière par filière, de découvrir ou redécouvrir son contenu. Pour les activités soumises à autorisation, un tableau précise les autorisations accordées dans le cadre du PRS 1 (2011-2015), les projets initiaux du PRS 2 (2018-2028) et les projets de la version révisée (PRS 2 actualisé). Cette révision propose des autorisations en coupant la Guyane en deux : la zone 1 comprend Cayenne, Matoury et Rémire-Montjoly ; la zone 2, le reste du territoire.

■ Traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extrarénale

Il apparaît qu'il est nécessaire d'adapter le système pour le rendre compatible aux enjeux de demain, à savoir :

- Inciter, avant l'initiation d'une dialyse, toutes les prises en charge de l'insuffisance rénale chronique (IRC) sévères, dont le but est de stabiliser la fonction rénale, corriger les complications, préparer aux traitements de suppléance et reculer le début de la dialyse par des mesures hygiéno-diététiques (diététique et exercice physique) et/ou la mise en place de traitements conservateurs, limiter les situations de recours (dialyse en urgence sur cathéter) ;
- Favoriser le développement d'une coopération territoriale de tous les acteurs concernés dans le cadre d'un projet médical de territoire ;
- Mettre en place des réunions de concertation pluridisciplinaires (RCP) transversales ;
- Améliorer les dispositifs d'orientation des patients afin de pouvoir proposer à ces derniers la modalité de suppléance la plus adaptée ;
- Répondre aux besoins de dialyse pour chacune des modalités, en tenant compte de l'augmentation prévisible du nombre de patients dialysés sur les cinq prochaines années ;
- Assurer un maillage territorial suffisant de la région en structures de dialyse afin de réduire les durées de trajet et les coûts de transport. A ce titre, le centre lourd du Chog a vu le jour en 2019, une offre d'unité de dialyse médicalisée (UDM) est mise en place sur le bassin de Cayenne et une autorisation a été attribuée mais non exploitée à Saint-Laurent du Maroni. Compte tenu de l'augmentation du besoin, il convient de mettre en place les UDM sur le territoire pour permettre une meilleure proximité des soins. La télémédecine est un outil indispensable permettant le bon fonctionnement de ces structures ;
- Développer l'offre de dialyse hors centre, l'hémodialyse à domicile et surtout la dialyse péritonéale (autorisation délivrée au CHC en 2017) en particulier pour les populations des communes isolées ;

- Favoriser la réduction des évases et des cas de prises en charge en urgence de la filière ;
- Promouvoir la télémédecine qui représente un enjeu majeur pour les maladies chroniques comme le diabète.

Au titre du Plan Guyane Santé 2025 et dans le cadre du CHRU, les perspectives et orientations pour la filière néphrologie-dialyse sont :

- Donner au patient le choix de sa prise en charge en respectant les principes de proximité ;
- Développer sur l'ensemble du territoire la dialyse péritonéale, utilisable intégralement à domicile, même en situation d'isolement ;
- Favoriser la prise en charge des patients en territoires isolés ;
- Faciliter l'accès à la greffe rénale sur le territoire ;
- Consolider la collaboration entre le privé et le public ;
- Mettre en place des RCP afin de mettre en place un échange de bonnes pratiques et favoriser les relations entre les praticiens ;

Implémentations

- Un renforcement des implantations des UDM sur le territoire ;
- Un renforcement des hôpitaux de jour et de semaine pour avoir la capacité d'accueillir les patients présentant une pathologie néphrologique-insuffisants rénaux ;
- Une autorisation d'une activité de dialyse à domicile pour maintenir l'autonomie des patients qui ont gardé une activité professionnelle et éviter les temps et frais de transports ;
- Une autorisation d'une activité de dialyse péritonéale pour satisfaire les besoins régionaux. Cette modalité de prise en charge doit être poursuivie et étendue en particulier sur les territoires isolés.

Activité Modalité	PRS 1			PRS 2		PRS 2 actualisé	
	Nombre de Sites programmés	Nombre de Sites Autorisés	Nombre de Sites Installés	Créations	Schéma Cible	Borne basse	Borne haute
Centres lourds	3	3	2	0	3	3	4
Unité de Dialyse Médicalisée UDM	1	1	0	1	2	3	4
Unité d'Auto Dialyse UAD	3	3	3	0	3	3	4
Dialyse à domicile	0	0	0	0	0	1	2
Dialyse Péritonéale	1	1	1	0	1	1	2

Il est à noter que l'ARS a ouvert, la semaine dernière, la fenêtre de demande d'autorisation pour le traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extrarénale (centres lourds, unité de dialyse médicalisée, unité d'autodialyse, dialyse à domicile, dialyse péritonéale), comme annoncé dans la **Lettre pro de mardi**. Des fenêtres de demande d'autorisation ont été ouvertes pour d'autres activités.

Dans la rubrique Le nez dans le PRS de mardi : Traitement du cancer

« Bien que le VRS continue d'être détecté chez des enfants de moins de deux ans, en particulier dans l'Île-de-Cayenne, l'activité liée à la bronchiolite est en baisse depuis deux semaines en milieu hospitalier et dans les centres délocalisés de prévention et de soins », constate Santé publique France dans un point épidémiologique. La semaine dernière, les services d'urgence des trois hôpitaux ont pris en charge 20 nourrissons pour bronchiolite. Six passages ont été suivis d'hospitalisation. En CDPS, le nombre de consultations pour bronchiolite a nettement diminué : 16 puis 10 au cours des deux dernières semaines de novembre, puis cinq la semaine dernière. L'épidémie de bronchiolite se poursuit.

Figure 1. Nombre hebdomadaire de passages aux urgences pour bronchiolite, par établissement, chez 0 à 2 ans, Guyane, octobre 2021 à décembre 2022 (Source : Sursaud® - Exploitation : SpFrance Guyane)

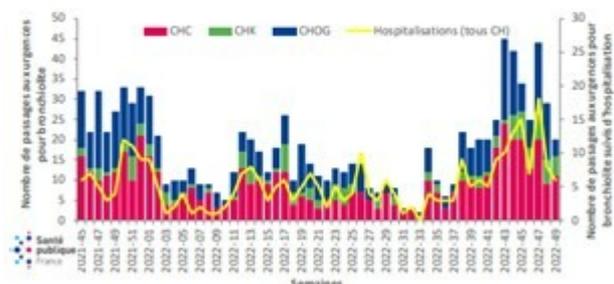
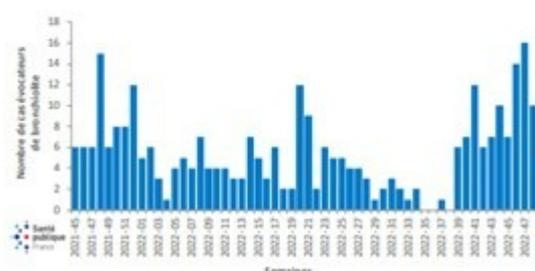
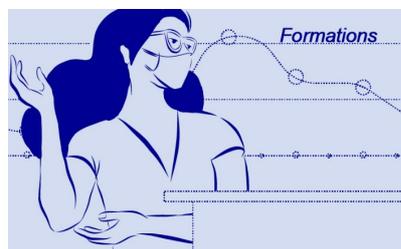


Figure 2. Nombre hebdomadaire de consultations pour bronchiolite en CDPS, par secteur, chez les 0 à 2 ans, Guyane, octobre 2021 à décembre 2022 (Source : Sursaud® - Exploitation : SpFrance Guyane)



Utile pour votre exercice

► Numérique en santé : Un sondage pour connaître vos besoins de formation continue



Le ministère de la Santé et de la Prévention et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche travaillent sur la formation continue au numérique en santé. Sur la **base d'un diagnostic établi fin 2021**, il s'avère que l'offre de formation continue au numérique en santé est insuffisante, peu lisible et inadaptée aux besoins des 2 millions de professionnels de santé et du soin. La délégation ministérielle au numérique en santé souhaite approfondir ce constat. Elle réalise une étude

qualitative d'identification des freins et des leviers d'action via un sondage, dont les résultats appuieront la construction d'un plan d'actions.

Jusqu'au 9 janvier, vous pouvez répondre à ce sondage

[https://forms.office.com/pages/responsepage.aspx?](https://forms.office.com/pages/responsepage.aspx?id=kIJeAyVaCUW7CKVv99Mai1Zx9nQTUhtCj78C6rSQNHFUN5ZNE44VUxUR0QxMFFWT1RSRTdGRTcwWS4u)

[id=kIJeAyVaCUW7CKVv99Mai1Zx9nQTUhtCj78C6rSQNHFUN5ZNE44VUxUR0QxMFFWT1RSRTdGRTcwWS4u](https://forms.office.com/pages/responsepage.aspx?id=kIJeAyVaCUW7CKVv99Mai1Zx9nQTUhtCj78C6rSQNHFUN5ZNE44VUxUR0QxMFFWT1RSRTdGRTcwWS4u) pour apporter votre avis. Il faut compter dix minutes maximum.

Par ailleurs, la délégation ministérielle au numérique en santé développe une plateforme d'évaluation des compétences « Pix+Professionnels de santé » qui sera lancée à partir de mars 2023. Si vous souhaitez participer à sa conception ou expérimentation, plusieurs options vous sont proposées directement dans le sondage.

Utile pour vos patients

► Bronchiolite : Santé publique France communique auprès des populations précaires

En début d'année, Santé publique France a développé des outils pour parler de la vaccination antiCovid aux personnes en situation de précarité et fournir des éléments de communication aux professionnels de santé. C'est ainsi qu'est née **Mobco, une mobilisation des connaissances pour favoriser l'accès à la vaccination contre le Covid-19 des populations en situation de**



précarité. « L'objectif de cette démarche est de définir collectivement des approches adaptées et des pistes d'action », explique SpF.

Sur le même principe, l'agence de santé publique publie des questions/réponses sur l'épidémie de bronchiolite, à destination de ces mêmes populations. SpF fournit des réponses à des questions telles que « Pourquoi autant de bronchiolites cette année ? », « Quels sont les signes de la maladie ? », « Faut-il consulter un médecin ? », « Comment diminuer le risque de transmission de la bronchiolite ? »

Situation épidémiologique



L'épidémie en hausse sur le Maroni

La semaine dernière, les indicateurs virologiques du Covid-19 « étaient en baisse, à un niveau élevé, en Guyane, à l'exception du secteur du Maroni où une hausse est observée », signale Santé publique France. L'incidence hebdomadaire s'élève à 195 cas pour 100 000 contre 306 la semaine précédente. Le taux de positivité reste élevé : 24,9 %. Le taux de dépistage a diminué (782 personnes testées pour 100 000). Sur le Maroni, le nombre de nouveaux cas est en hausse, tout comme le taux de positivité et le nombre de consultations dans les centres délocalisés de prévention et de soins.

Infos chiffres

CHIFFRES VACCINATION



Vaccinations

- ◆ 294 vaccinations en 7 jours, du 8 au 14 décembre 2022
- ◆ 41,5 % des Guyanais de plus de 12 ans sont complètement vaccinés

Pour prendre rendez-vous en pharmacie, chez un médecin de ville ou auprès d'un infirmier libéral : sante.fr



- ◆ 97 526 cas cumulés (+ 429 en 1 semaine) le 15 décembre 2022
- ◆ 17 patients (-3) en hospitalisation conventionnelle
- ◆ 3 patients (-1) en réanimation
- ◆ 412 décès (+1) en milieu hospitalier

Offres d'emploi



- Le Centre Hospitalier de Kourou recrute un **pharmacien adjoint** (temps-plein), pour sa pharmacie à usage intérieur. Poste axé sur la gestion des dispositifs médicaux stériles/implantables et sur la pharmacie clinique. Consulter l'offre. <https://www.linkedin.com/jobs/view/3399606656/?refId=jQ%2BUZyMOT4yf15RzRUDQ%3D%3D&trackingId=jQ%2BUZyMOT4yf15RzRUDQ%3D%3D>

► Le Centre de ressources politique de la ville propose une offre de stage : **Chargé d'appui à la reconduction des contrats locaux de santé de Guyane**. Candidature (CV et lettre de motivation) avant le 31 janvier à Caroline Le Prado : reseausante.crpvguyane@gmail.com. Renseignements : 0594 28 79 43.

► Guyane Promo Santé recrute son **responsable** (CDI). Le poste est basé à Cayenne et est à pourvoir au 15 mars 2023. Merci d'adresser vos candidatures (CV et lettre de motivation) par mail à recrut@gps.gf avant le 20 janvier. La fiche de poste est consultable ici : <https://gps.gf/guyane-promo-sante-recrute-un-e-responsable-de-la-structure/>

Agenda



Aujourd'hui

► **Ateliers de la recherche** de Guyane Promo Santé (GPS) sur la leptospirose en Guyane, de 9 heures à 11 heures, avec le Pr Loïc Epelboin (CHC), Mathilde Hangard et Adrien Ortelli (ARS), Margot Oberlis (Croix-Rouge française) et Jean-Luc Bauza (GPS). Rencontre via Zoom. Inscription obligatoire avant le 13 décembre via le

formulaire suivant : https://docs.google.com/forms/d/1MtaZrrqeq-vrWSCcW_8cZrx1qfIBMEsWq16W9R6YE_4/edit.

► **Soutenance de la thèse de pharmacie de Salomé Hubin** : « Les plantes cultivées et commercialisées en Guyane : inventaire des plantes toxiques et rédaction de fiches toxicologiques à l'intention de l'Anses », à 16 heures. Connexion via Zoom : <https://us02web.zoom.us/j/84245609634?pwd=MUtQcWVjbEZqUWd2OFdVQlY1WW8rdz09>

► **Horaire modifié - Les vendredis du Corevih** sur les hépatites virales, par le Dr Céline Michaud, de 14h à 16 h. Contact et lien de connexion : corevih@ch-cayenne.fr ou 0594 39 73 63.

► **Neurodon** : collecte de la Fédération de la recherche sur le cerveau, jusqu'au 23 décembre, à Carrefour Matoury. Contacts : [0694 25 55 46](tel:0694255546) ou [0694 23 48 21](tel:0694234821).

Samedi

► « **Fo Zot Savé** » : Gaëtan Tariaffe, responsable du pôle Dr-José-Dorcy centre agréé sport santé à Cayenne, et Yannick Darnis, sophrologue, répondront aux questions de Fabien Sublet sur le sport santé et la prescription du sport par les médecins traitants, à 9 heures sur Guyane la 1ère.

Lundi 19 décembre

► **Soutenance de la thèse du Dr Roxane Schaub**, « Approche intégrative de l'épidémiologie de la maladie de Hansen en Guyane : interface homme – animal – environnement » (**lire la Lettre pro du 18 mars**), à 10 heures à l'Institut Pasteur de Guyane, à Cayenne.

► **Soutenance de la thèse de Victor Tertre** : « Cardiopathies aiguës aux urgences : épidémiologie, évaluation prospective du suivi libéral et de l'observance thérapeutique », à 18 heures, en salle Thierry-Basset du centre hospitalier de Cayenne.

► **Retrouvez Yana Santé**, l'émission de santé du Dr Jawad Bensalah en partenariat avec la Lettre pro, à 20 heures sur **Facebook** et sur la chaîne **Youtube de l'émission**.

Mardi

► **Présentation du dispositif Asalée (lire la Lettre pro du 21 octobre)**, par Pierrette Meury, responsable Asalée pour les Antilles, Soraya Horri, infirmière Asalée à Saint-Laurent du Maroni, et le Dr Stéphanie Dranebois, secrétaire générale adjointe de la CPTS centre littoral et médecin généraliste sur la ZAC de Soula, à Macouria. De 19 heures à 20h30 dans les locaux de l'ARS à

Saint-Laurent du Maroni (21, avenue de la Marne), via Zoom
<https://us06web.zoom.us/j/83159206165?pwd=WmNRZ3N1MXBiV1FRU09ubS83NzIQU09> ou
par téléphone : +33 1 70 37 22 46 ou +33 1 70 37 97 29. ID de réunion : ID de réunion : 831 5920
6165
Code secret : 561020.

Faites connaître vos évènements dans l'agenda de la Lettre pro en écrivant à pierre-yves.carlier@ars.sante.fr

Le message du jour



Consultez tous les numéros de Covid-19 - La lettre Pro

Agence régionale de santé Guyane

Directeur de la publication : Clara de Bort

Conception et rédaction : ARS Guyane Communication

Standard : 05 94 25 49 89



www.guyane.ars.sante.fr

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)